

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 juin 2022 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent Marcangeli, Le Maire.

Etaient présents : Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Danielle Antonini à Jean-André Miniconi,

Etaient absents : Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220623-2022_103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2022

Affichage : 28/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du jeudi 23 juin 2022

Délibération N° 2022/103

**Modification des délibérations n°2021/235 et 2021/013
relatives aux acquisitions de véhicules pour l'année 2021
(partie 2)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération 2021/013 et 2021/235 le conseil municipal a approuvé le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins de la Collectivité, et de répondre au formalisme demandé par la Collectivité de Corse en matière de mobilisation de la dotation quinquennale, il est proposé de modifier ce programme, à quantités constantes et volume financier constant de 332 100 €, afin de sécuriser l'obtention des recettes correspondantes.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER la modification des délibérations n°2021/013 et 2021/235 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021 (partie 2).

D'APPROUVER le programme 2021 partie 2 modifié d'acquisition de véhicules suivants :

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT	Positionnement initial eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse	Positionnement nouveau eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse
CITADINES HYBRIDES	2	13 750 €	27 500 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
CAMION ELECTRIQUE	1	30 850 €	30 850 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
MICRO TRACTEUR	1	10 750 €	10 750 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
PETITS UTILITAIRES	3	14 333.33 €	43 000 €	<i>Programme véhicules 2021</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
MACHINES PROPRES	2	110 000 €	220 000 €	<i>Programme véhicules 2021</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>

Les conditions de financement sont inchangées à savoir, pour les véhicules :

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Collectivités	Montant de l'opération	% de l'opération
Ville d'Ajaccio	199 260 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	132 840 €	40 %
Total	332 100 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

Vu les délibérations n°2021/013 et 2021/235 relative au programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021.

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter une modification aux dites délibérations

APPROUVE

la modification des délibérations n°2021/013 et 2021/235 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021 (partie 2).

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT	Positionnement initial eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse	Positionnement nouveau eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse
CITADINES HYBRIDES	2	13 750 €	27 500 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
CAMION ELECTRIQUE	1	30 850 €	30 850 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
MICRO TRACTEUR	1	10 750 €	10 750 €	<i>Programme véhicules 2020</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
PETITS UTILITAIRES	3	14 333.33 €	43 000 €	<i>Programme véhicules 2021</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>
MACHINES PROPRES	2	110 000 €	220 000 €	<i>Programme véhicules 2021</i>	<i>Programme véhicules 2021 - Partie 2</i>

Les conditions de financement sont inchangées.

VOTE

Par 44 voix pour, 1 abstention.

Abstention(s) : Jean-Paul Carrolaggi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Directeur Général des Services

Charles DOMINICI